



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Chaque jour, l'accueil périscolaire de châtel-Saint-Germain répond aux besoins des familles dans l'aménagement du temps de l'enfant hors temps scolaire.

C'est un carrefour d'initiatives éducatives complémentaires au rôle de l'école et de la famille.

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants fréquentant l'école élémentaire du centre ainsi que la maternelle « la Souris Verte » aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- de 7h15 à 8h30 avant l'école
- de 11h45 à 13h30 pour le repas de midi
- de 16h15 à 18h30 après la journée d'école

Mercredi : de 7h15 à 18h30 (voir tract Accueil de Loisirs du Mercredi)

Il y a toujours la possibilité d'étudier une adaptation des horaires en fonction des besoins et des demandes des parents.

La gestion, l'organisation et la responsabilité sont assurées directement par la commune.

Un comité de pilotage a été mis en place avec les différents partenaires (CAF de la Moselle, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour coordonner le projet.

L'accueil périscolaire est habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection Maternelle et Infantile.

I) MODALITES D'INSCRIPTIONS

Il suffit de venir en mairie, retirer un dossier d'inscription qui servira à toutes les activités périscolaires et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de l'année, ou de le télécharger sur notre site internet sous la rubrique « Enfance – Jeunesse - Périscolaire » (www.chatel-saint-germain.fr), à chaque rentrée scolaire, le compléter et le rapporter.

Composition du dossier d'inscription :

- Le règlement de fonctionnement
- Une feuille de renseignements et d'autorisations
- Une fiche sanitaire
 - o *Projet d'Accueil Individualisé pour les allergies alimentaires (fourni par les parents)*
- Un planning annuel ou mensuel d'inscription
- Une feuille de tarifs
- Présentation du dernier avis d'imposition ou 3 derniers bulletins de salaires + notification prestations familiales

La Caisse d'Allocations Familiales verse à la commune une participation financière sous forme de prestations de service pour le fonctionnement des activités (objet du contrat Enfance Jeunesse signé entre la Commune et la CAF).

Aucun enfant ne peut être admis si le dossier est incomplet. En cas d'inspection, l'accueil peut être fermé par les Services de Jeunesse et Sports si un enfant est présent sans que le Directeur du périscolaire ou du centre puisse présenter le dossier de l'enfant.

II) MODALITES DE FREQUENTATION DE LA RESTAURATION :

Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) :

- Soit au mois (éventuellement pour une période plus courte),
- Soit occasionnellement en téléphonant au 03.87.60.05.71 (maternelle) / 06.15.43.05.97 (élémentaire), **(les messages sur répondeur ne seront pas pris en compte)**
- L'inscription à l'année est possible.

Pour l'inscription occasionnelle ou la modification de planning s'adresser aux heures d'accueil périscolaire impérativement **avant 8h00 le matin** :

Ecole maternelle des Chauvaux : 03.87.60.05.71

Ecole élémentaire du Centre : 06.15.43.05.97

Toute absence d'un enfant inscrit à la restauration doit être signalée au plus tard le jour même **avant 8h00**.

Tous les repas commandés sont livrés et facturés à la Commune. **Toute annulation de repas non signalée avant 8h00 le matin, sera facturée.**

III) DEROULEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

1) Accueil périscolaire du matin :

Ecole du centre : au Rez-de-Chaussée de la Maison du 4 rue de Lorry (en face de la Mairie)

Ecoles maternelle des Chauvaux : les parents doivent accompagner impérativement les enfants jusque dans la salle du périscolaire

2) Accueil du midi :

Les repas sont livrés en liaison chaude par les services du « Relais Vernois ». La restauration scolaire, incluse dans l'accueil périscolaire habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle est soumise à la réglementation en vigueur et suit les préconisations de la P.M.I. et des services vétérinaires.

Les menus sont affichés dans les couloirs des lieux de restauration.

Les allergies alimentaires doivent être signalées.

Les parents doivent se rapprocher du directeur de l'accueil périscolaire avant la rentrée afin de mettre en place ensemble le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour leur enfant, sans quoi il ne pourra être accueilli à l'accueil périscolaire.

Ecole maternelle :

Présentation de l'équipe d'animation : Aurélie SOUCHON, Agnieszka TOUPANCE et Muriel CALPETARD

Les enfants sont pris en charge par une animatrice.

Ecole élémentaire du centre :

Présentation de l'équipe d'animation : Laurent BOURHOVEN, Françoise ABEL et Clémence KIECHEL

Les parents sont tenus de prévenir leurs enfants s'ils doivent prendre leur repas de midi au périscolaire.

A 11h45, les enfants inscrits à la restauration sont pris dans la cour de l'école et conduits au centre socioculturel.

Les enfants vont se laver les mains avant de prendre le repas. Après le repas, Laurent organise des jeux à l'extérieur ou à l'intérieur en cas de mauvais temps.

Les enfants sont reconduits dans la cour de l'école et placés sous la responsabilité des enseignants.

Les enfants doivent respecter les consignes données par les animateurs et éviter de perturber l'ensemble du groupe par des comportements d'indiscipline.

En cas d'indiscipline, de manquement de respect envers l'équipe d'animation, de violence envers des camarades ou tout autre fait grave, après des avertissements aux parents, un enfant pourra être exclu temporairement de l'accueil périscolaire.

3) Accueil du soir :

Même processus que pour le temps de midi, à la différence que les enfants sont pris en charge pour des temps d'animation. L'équipe d'animation met en place un projet éducatif pour respecter le projet pédagogique (consultables en mairie et dans les lieux d'accueil) et veillera à la réalisation de ses projets. Depuis Septembre 2015, un Projet Educatif Territorial est mis en place en partenariat avec la CAF de la Moselle, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et les parents délégués.

Organisation de l'accueil :

- De 16h15 à 16h30 : goûter
- De 16h30 à 17h30 : activités culturelles et sportives, bricolage, jeux... (aucun départ avant 17h30)
- De 17h30 à 18h30 : temps calme et départ échelonné ou possibilité de continuer les activités.

(Nous demandons de respecter l'horaire de 18h30 afin de permettre au personnel du périscolaire de rentrer dans leur famille)

Si exceptionnellement pour des raisons indépendantes de votre volonté vous pressentez que vous arriverez avec du retard veuillez prévenir les animatrices par téléphone.

Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire du centre pourront pratiquer des animations sportives deux fois par semaine : les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30.

Les enfants sont pris en charge après la sortie des classes et conduits à la salle de sports afin d'y prendre le goûter. Ils seront ramenés ensuite à la maison de la rue de Lorry si les parents ne peuvent venir les rechercher à 17h30 à la salle de sports.

Tous les enfants scolarisés à l'école du centre peuvent bénéficier de cette animation et de cette prise en charge dès 16h15 aux tarifs de l'accueil périscolaire.

Le mardi soir en rentrant de la salle de sports les enfants sont emmenés à la bibliothèque municipale.


Le programme des activités est établi au trimestre et vous sera distribué pour le 1^{er} trimestre en même temps que le dossier d'inscription et pour les 2 trimestres suivants distribués directement aux enfants par le biais de l'école.

IV) MODALITE DE PAIEMENT :

Une facture mensuelle sera transmise par mail aux familles qui devront s'en acquitter dans les délais les plus brefs auprès des services de la mairie (chèque à l'ordre du Trésor Public).

Paiement en ligne via le portail famille sera mis en place dès octobre. Une information vous sera communiquée courant septembre.

Le Maire,



R. MARCHAL

